

**PROCES-VERBAL INTEGRAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mai 2018 à 20 heures
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 22 (+7 procurations)

Etaient présents : Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Jean Jacques KNOPF, Claude WEIL, Christian SITTLER, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Eric LACHMANN, Véronique BRUDER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Etienne MARTIN, Guy RIEFFEL et Marie-Claude PARON.

Membres absents excusés : Lucienne GILG (procuration à Jacky WOLFARTH), Bernard BOUTONNET (procuration à Mona PAJOLE), Sonia JEHL (procuration à François LARDINAIS), Daniel WALDVOGEL (procuration à Claude WEIL), Florence SCHWARTZ (procuration à Nathalie GARBACIAK), Tania MUHLMAYER (procuration à Christian SITTLER), Marie-Paule MULLER (procuration à Guy RIEFFEL).

Assistait en outre : Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance**
- B. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 2018**
- C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence**
- D. Communiqués du Maire**

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Affaires générales**
 - 1. Liste préparatoire des jurys d'assises 2019
- B. Affaires foncières et urbanisme**
 - 1. Cession de terrain à la Société Foncier Conseil (lotissement Nexity au lieu-dit Schulzenfeld)
 - 2. Cession de terrain à la Société Sablières Helmbacher
 - 3. Maison Moyaux : mandat de vente
- C. Finances de la ville**
 - 1. Ecole maternelle du centre : dotation de soutien à l'investissement local
 - 2. Attribution d'une subvention
- D. Rapport des commissions**

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
vu l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;
le Conseil Municipal, désigne, comme secrétaire de séance, Mme Stéphanie GUIMIER.

Adopté à l'unanimité.

B. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 2018

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve le procès-verbal de la séance du 17 avril 2018.

Adopté à l'unanimité (abstentions pour raison d'absence de Mme Véronique BRUDER et de MM. Jean-Marc SAAS et Eric LACHMANN).

C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :

- M. et Mme Jean-Marie SCHLATTER pour une maison d'habitation sise 13 rue de la Tour
- Société AMIRAL pour des terrains à bâtir dans le lotissement du Château d'Eau, lots N° 11-12-16-17 et 18, rue du Bernstein
- Mme Jeannine FAISST pour une maison d'habitation sise 7 rue du Soleil

D. Communiqués du Maire

SYND'ILL :

L'arrêté de dissolution du SYND'ILL est actuellement en cours de validation par les services de la Sous-Préfecture. Néanmoins, le transfert de la compétence Grand Cycle de l'eau du SYND'ILL vers le SDEA a été acté au 1^{er} janvier 2018.

Les nouveaux membres ont été désignés par délibération du 21.02.2018 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Pour BENFELD il y a 2 délégués à savoir François LARDINAIS et Lucienne GILG. Au sein du SDEA, la nouvelle instance sera nommée "Commission Locale du SYND'ILL".

Règlement Général sur la Protection des Données :

Ce point ayant fait l'objet d'une question par la groupe "Une nouvelle dynamique pour Benfeld", M. le Maire indique que la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN va prendre cette compétence au titre des communes.

Gens du voyage :

M. le Maire fait la déclaration suivante :

Dimanche le 27 mai, entre 150 et 180 caravanes se sont installées sur le terrain annexe de football de Huttenheim dans l'objectif de rester sur place.

Arrivés sur place, les élus ont fermement demandé aux GDV de respecter la Loi et de s'installer sur la nouvelle Aire d'Accueil Grand Passage (AAGP).

Les gens du voyage ont prétexté que l'aire n'était pas terminée (les engins de terrassement ont certes aplati quelques endroits lors des travaux mais l'aire est praticable !) mais surtout ils étaient trop nombreux pour s'installer sur les 2,5 hectares de l'air (AAGP qui lui répond au cahier des charges du schéma départemental des GDV)

Le Sous-Préfet venu sur place a rencontré les uns et les autres, souhaitant trouver un compromis mais il a surtout fait savoir qu'il était dans l'impossibilité de faire plus que de verbaliser les véhicules en stationnement illégal.

De leur côté, les élus ont maintenu leurs propos et ont fait un recours d'expulsion auprès de la préfecture. Ils ont également refusé toute convention en dehors de la nouvelle aire avec les GDV.

La préfecture nous informe aujourd'hui qu'un arrêté de mise en demeure a été signé et transmis aux gendarmes signifiant que le GDV ont un délai pour quitter les lieux avant le 1^{er} juin 10 h.

Nous espérons un aboutissement et le respect de cet arrêté.

Nous avons réalisé cet aménagement pour favoriser l'apaisement.

Aujourd'hui je me pose cependant trois questions :

- l'Etat va-t-il faire payer aux contribuables du secteur les frais occasionnés suite aux implantations sauvages en plus des frais d'investissement de la structure, soit plus de 600 000 € ? Car déjà les premiers propriétaires fonciers sont venus pour faire valoir leurs droits suite à l'implantation sauvage de dimanche.

- l'Etat va-t-il nous soutenir dans l'aiguillage et la conduite des groupes vers l'AAGP dès leur arrivée dans le secteur. Il s'agit simplement d'appliquer une loi que l'Etat impose aux collectivités ?

- enfin l'Etat va-t-il permettre aux habitants du secteur de vivre un été tranquille dans le respect de l'égalité des droits des citoyens ?

Invitations diverses et dates à retenir :

Le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Jeudi 31 mai à 19h à la salle des fêtes : **soirée informations associations**
- Dimanche 3 juin au Plan d'eau : **triathlon Benfeld-Obernai 20^{ème} Edition**
- Mercredi 6 juin à 20h à l'Hôtel de Ville : **commission réunie**
- Vendredi 8 juin à 16h à l'Institut Mertian : **kermesse de l'Institut Mertian**
- Samedi 9 juin à 18h à la salle des fêtes : **spectacle de l'école de musique, danse et théâtre**

- Dimanche 10 juin dès 10h au Tennis de Benfeld : **la grande fête du tennis** pour petits et grands
- Jeudi 21 juin à la Salle des Sports à 18h **commission des sports** élargie
- Samedi 23 juin à partir de 19h au centre-ville : **fête de la musique intercommunale et du vivre ensemble (+ ateliers pour tous de 16h à 19h)**
- Samedi et dimanche 23/24 juin à 8h à l'AAPPMA : **enduro carpes en 24h par équipe**
- Mardi et mercredi 26/27 juin à 20h au cercle catholique : **atelier théâtre** (école de musique) pièce « vacances, j'oublie tout »
- Mardi 26 juin : dernier **conseil municipal** avant la reprise au mois de septembre
- Mercredi 27 juin à 17h par l'Office de tourisme : **visite du Jacquemart de l'hôtel de ville**
- Vendredi 29 juin de 18h à 20h la médiathèque : **vente de documents**
- Samedi 30 juin à 19h à la salle des fêtes : **repas des Elus** (Inscriptions auprès de N. GARBACIAK)

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Affaires générales

1. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2019

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 et conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, M. le Maire procède publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de douze personnes, dont quatre pourront être ultérieurement appelées à exercer la fonction de juré auprès de la Cour d'Assises.

Les douze personnes tirées au sort et retenues sont les suivantes :

- Monsieur Loïc GUSCHING né le 8 avril 1992 à INGWILLER, domicilié à BENFELD 9 rue de l'Eglise;
- Madame Laurence COURRIER épouse GAESSLER, née le 28 septembre 1961 à LAXOU domiciliée 12 rue du Petit Rempart;
- Monsieur René Jean-Robert BIWAND, né le 11 avril 1979 à SELESTAT, domicilié à HUTTENHEIM 8 rue des Alouettes;
- Madame Corinne Odile Frieda FRANTZ, née le 2 août 1969 à SELESTAT, domiciliée à BENFELD 6 rue d'Obernai;
- Madame Aurélie Marguerite Mireille ROUQUIER, née le 09 janvier 1983 à SENLIS, domiciliée à ENSISHEIM (68) 4 rue de Réguisheim;
- Madame Maéva Edwige Aude KAISER, née le 28 avril 1987 à STRASBOURG, domiciliée à BENFELD 9 rue de Villé;
- Monsieur Ismaïl OGUZ né le 30 août 1991 à SELESTAT, domicilié à BENFELD 30 rue de Londres;
- Monsieur Louis LEHMANN né le 11 septembre 1968 à STRASBOURG, domicilié à BENFELD 5a rue François Donat Blumstein;
- Monsieur Jérémy BAUER né le 21 février 1992 à MULHOUSE, domicilié à SELESTAT, 2a rue d'Ebersmunster;
- Monsieur Laurent APPENZELLER né le 10 octobre 1967 à AUBUSSON-D'Auvergne, domicilié à Le CHATELET SUR RETOURNE (08) 2 ter rue Saint Nicolas;
- Madame Simone Caroline Thérèse STIEGER épouse HEINRICH née le 6 février 1959 à BENFELD, domiciliée à BENFELD, 3 rue de Huttenheim;
- Monsieur Claude Ernest Lucien DENNI, né le 26 octobre 1947 à STRASBOURG, domicilié à BENFELD, 14 faubourg de Strasbourg.

B. Affaires foncières et urbanisme

1. Cession de terrain à la Société Foncier Conseil (lotissement Nexity au lieu-dit Schulzenfeld)

Le promoteur NEXITY est titulaire d'un permis d'aménager un lotissement d'habitation rue Joseph Siat, au lieu-dit Schulzenfeld en vue de la création de 50 lots sur une superficie de 2,6 ha dont 47,95 ares sont propriété de la ville de BENFELD.

Dans le cadre de ce projet, cette société sollicite la cession des 3 parcelles communales comprises dans l'emprise du lotissement (en jaune sur le plan ci-joint) :

- Section AI n ° 33 d'une superficie de 35,90 ares
- Section AI n ° 34 d'une superficie de 9,34 ares
- Section AI n ° 28 d'une superficie de 2,71 ares.

M. Christian JAEG souhaite savoir dans quelle zone du Plan Local d'Urbanisme se situent les parcelles.

M. Vincent SCHULTZ, DGS, précise qu'elles se trouvent en zone IAUH1 (zone constructible dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble).

Vu la demande d'acquisition de la société Société Foncier Conseil,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu l'estimation du bien à hauteur de 79 120 € HT réalisée par le service des Domaines en date du 23 avril 2018,

après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- **approuve** la cession de ces parcelles au tarif de 6000 € l'are soit 287 700 € au total,
- **autorise** M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces relatives à ces cessions.

Adopté à l'unanimité (abstentions de MM. Benoît GSELL, Christian JAEG et Etienne MARTIN).

2. Cession de terrain à la Société SABLIERES HELMBACHER

M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint au Maire, expose que lors de la séance du 17 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement d'une procédure de cession d'un chemin rural à la Société SABLIERES HELMBACHER en vue de l'extension de la gravière de BENFELD.

Néanmoins, afin de pouvoir poursuivre la procédure administrative relative à l'autorisation d'extension, la Société SABLIERES HELMBACHER sollicite la signature d'une promesse de vente.

Outre les engagements du demandeur mentionnés dans la délibération du 17 avril dernier, il est rajouté une clause suspensive spécifiant que la vente pourra être confirmée selon la décision du Conseil Municipal consécutive à l'enquête publique.

Vu la demande d'acquisition de la Société SABLIERES HELMBACHER,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la délibération II B 3 du 17 avril dernier,

après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- **autorise** M. le Maire à signer une promesse de vente concernant les parcelles cadastrées section 5 n° 109/19 d'une superficie de 11,91 ares et section 5 n° 131 d'une superficie de 0,31 ares avec un prix de cession de 12 220 € (1000 € l'are),
- **approuve** la clause suspensive spécifiant que la vente pourra être confirmée selon la décision du Conseil Municipal consécutive à l'enquête publique.

Adopté à l'unanimité (abstentions de MM. Benoît GSELL, Christian JAEG, Etienne MARTIN et François LARDINAIS).

3. Maison Moyaux : mandat de vente

Dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2018, le Conseil Municipal a souhaité s'engager dans la vente de la maison sise 1 rue Moyaux (ancien logement de fonction du DGS).

A cet effet, une première estimation a été réalisée en novembre par l'Agence Immobilière REIBEL à hauteur de 264 110 € (superficie du terrain 7,33 ares, 155 m² habitables).

Puis le service des Domaines a été saisi et a estimé la valeur du bien au montant de 182 500 €.

Désormais, il est proposé au Conseil Municipal de confier un mandat exclusif de vente pour la vente de ce bien aux conditions suivantes :

- Prix de présentation 265 000 € net vendeur
- Prix de retrait fixé contractuellement
- Rémunération du mandataire : 4 % à la charge de l'acquéreur
- Durée du mandat : 3 mois.

Le mandat exclusif est proposé car ce type de contrat est un gage d'efficacité pour le vendeur.

Vu les dispositions du mandat exclusif de vente proposées,

le Conseil Municipal

après en avoir délibéré,

autorise M. le Maire à signer un mandat exclusif de vente avec l'agence Immobilière REIBEL dont le siège social est établi à BENFELD, 11 rue du Général de Gaulle.

Adopté à l'unanimité.

C. Finances de la ville

1. Ecole maternelle du centre : demande de dotation de soutien à l'investissement local

Par délibération du 6 octobre 2015, le Conseil Municipal a arrêté l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) et défini les travaux à entreprendre sur les exercices 2016 à 2018 dans les différents établissements recevant du public concernés, sur la base du diagnostic effectué par le bureau de contrôle SOCOTEC.

L'agenda d'accessibilité programmé a été approuvé par arrêté préfectoral du 11 janvier 2016.

Pour l'année 2018, les travaux prévus concernent l'Ecole du Centre.

Après avoir entendu les explications de Jean-Jacques KNOPF, Adjoint,
vu la délibération du 6 octobre 2015 arrêtant l'agenda d'accessibilité programmé,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve

- la réalisation des travaux prévus à l'Ecole du Centre dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé pour un montant total de travaux de 20 025.10 HT, soit 24 030.12 € TTC,
- sollicite la participation financière de l'Etat au taux maximum (40 %) au titre de la dotation de soutien à l'investissement local,
- le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux : Materiaux, fourniture et pose		AIDES PUBLIQUES		
METALEST	3 019,60 €	Etat : Dotation de soutien à l'investissement local	8 010,00 €	40%
UTTER & Cie	659,00 €			
LINK ACCESS	3 962,00 €			
ARTS & PAYSAGES	4 971,00 €	AUTO-FINANCEMENT		
SAG VIGILEC	6 623,50 €	Fonds propres	12 015,10 €	60%
GERNER SIGNALISATION	445,00 €			
EHRHART SAS	345,00 €			
TOTAL DEPENSES	20 025,10 €	TOTAL RESSOURCES	20 025,10 €	100%

Adopté à l'unanimité.

2. Attribution d'une subvention

M. le Maire expose que l'équipe féminine U18 de l'AS BENFELD avait sollicité une subvention pour financer un déplacement en Vendée afin de participer à un tournoi.

En définitive, l'équipe n'y a pas participé en raison d'une qualification dans une autre compétition dans la région.

En conséquence ce point est retiré de l'ordre du jour.

D. Rapports des commissions

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, présente le rapport de la **commission CULTURELLE** qui s'est réunie le 19 avril dernier.

Nous étions à 15 jours du Jeudi des Arts, nous avons donc fait le point sur toute l'organisation de cet événement :

- les besoins et emplacements des ateliers d'art proposés,
- la tombola présentant les œuvres offertes par les artistes,

- l'installation des 600 dessins préparés par les écoles,
- l'exposition au cinéma et le vernissage,
- le programme des animations de danse, spectacle de rue et concert en plein air,
- les partenaires de l'édition 2018,
- la communication,
- le planning des bénévoles.

Eh oui, tous les ingrédients étaient là pour que la fête soit belle, tous sauf une météo clémente, les aléas d'une manifestation de plein air, nous retrouverons donc de nombreux artistes à l'exposition des Journées d'Octobre, en salle cette fois.

La Fête de la Musique intercommunale approche à grands pas, organisée en étroite collaboration avec l'Animation Jeunesse, elle est programmée le samedi 23 juin prochain dans notre centre-ville. Cette année un village du vivre ensemble sera mis en place en amont de la soirée musicale. Nous avons besoin de nombreux bénévoles pour assurer une belle fête durant toute la soirée, je vous lance l'appel à tous.

M. Bruno LEFEBVRE, Adjoint au Maire, présente le rapport de la **commission ASSOCIATIONS** qui s'est réunie le 17 mai dernier. Les points suivants ont été abordés :

- modalités d'attribution des subventions aux associations locales,
- organisation du triathlon Obernai / Benfeld,
- demande du collège pour la mise en sécurité des mains courantes du stade
- fête du sport 2018 : elle aura lieu le 23 septembre et non pas le 9 septembre,
- réflexion sur la création d'un terrain de sport extérieur

Il rend également compte de la réunion de la commission communication du 22 mai dernier consacré à la relecture du Benfeld.com

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30.

La Secrétaire de séance,
Mme Stéphanie GUIMIER

Le Maire,
M. Jacky WOLFARTH.